

DECISION COMMUNAUTAIRE

« Travaux de Réseaux Secs et Humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat » - **Accord Cadre 2021-05**

Signature du **marché subséquent ordinaire n° 35** avec l'entreprise NEOTRAVAUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

VU la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2022.17 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 19.04.2021

VU la décision n° 2021-54 du 27.04.2021 autorisant la signature de l'**Accord cadre N° 2021-05** avec l'entreprise NEOTRAVAUX, et l'exécution de celui-ci sous la forme de marchés subséquents ordinaires, ou à bons de commande,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un marché subséquent ordinaire N°35, pour la réalisation d'extension du réseau d'eaux usées, Chemin des Daulands sur la commune de SORGUES.

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché subséquent ordinaire n° 35 avec l'entreprise **NEOTRAVAUX, ZAC de la Cigalière IV – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR** Pour un montant de 217 830.00€ H.T. soit 261 396.00€ TTC.

Article 2 : le présent marché subséquent n° 35 a une durée initiale de trois mois.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget assainissement de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

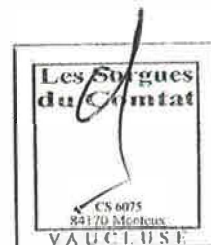
Monteux, le 28 mars 2022

Le Président,




Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
Envoyé le : 29 mars 2022
Affiché le : 29 mars 2022

Beudy

		Marché Accord Cadre – 2021-05 Travaux dont l'objet est la réalisation, la réhabilitation ou le gros entretien de réseaux secs ou humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat	
Titulaire : NEOTRAVAUX SAS			
MSO N° 35		DPGF	
Commencement des travaux le :		15/06/2022	
Délais de :		3 mois	
Objet du MSO :			
Extension du réseau d'eaux usées Chemin des Daulands 84700 Sorgues			

Réf	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
	ETUDE ET CONCEPTION				
1005	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
	LEVE TOPOGRAPHIQUE				
2005	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	1 800,00 €	1 800,00 €
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
3005	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €

INSTALLATION DE CHANTIER					
3007	<p>Cette prestation comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions d'hygiène et de sécurité conformément aux dispositions du PGCSPS, - Les implantations contradictoires, les aménagements pour les emplacements de chantier, l'accès aux chantiers à partir de la voirie existante. - Les fournitures et les frais d'installation des baraques de chantier, atelier, clôtures. - Les fournitures et frais de branchements aux réseaux d'eau, d'électricité, y compris frais de consommation et toutes sujétions de fournitures, de supports ou de tranchées. - L'amenee et le repliement de l'ensemble des matériels nécessaires à l'exécution des travaux (provisoires et définitifs). - L'enquête sur les réseaux existants et le recueil des données d'implantation auprès des concessionnaires, - L'entretien des voiries existantes utilisées pour satisfaire les besoins du chantier. - L'entretien des locaux et du matériel. - Les frais de gardiennage, de clôture et de fermeture des accès au chantier. - Les frais de remise en état des terrains de l'installation de chantier. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, matériaux en excédent de la remise en état des lieux et du repliement des installations de chantier. 	Forfait	1,00	3 500,00 €	3 500,00 €
SIGNALISATION DE CHANTIER					
3013	<p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose d'un panneau de communication avant le démarrage des travaux selon les prescriptions du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des frais de maquette, l'implantation, la prise en compte des conditions d'accès, de manœuvre et d'exécution de la prestation, - le transport, la mise à pied d'œuvre, les terrassements pour les plots de fondation, la réalisation des massifs béton de fondation, la fourniture des supports métalliques ou bois, ces points étant dimensionnés en fonction de la dimension du panneau et selon la catégorie de la zone vis à vis de son exposition au vent, - l'entretien, la maintenance pendant toute la durée du chantier, le démontage du panneau, son emport et sa mise en dépôt à la fin du chantier, les démolitions des supports et fondations, le chargement, l'évacuation en décharge autorisée. 	Unité	1,00	900,00 €	900,00 €

3016	<p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la mise en oeuvre des panneaux de signalisation, séparateurs modulaires lestés, panneauage particulier indiquant les commerces ou autres institutions, - Les marquages provisoires jaunes et leur effaçage, - L'exploitation et l'entretien des matériels tout au long des travaux, - La surveillance du dispositif, une surveillance quotidienne est indispensable, - Le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit des dispositifs de signalisation temporaire du chantier comprenant la zone de chantier et l'ensemble des voies périphériques et/ou déviation, - Le masquage et le démasquage des panneaux en fonction des besoins, <p>Et toutes sujétions nécessaires au maintien et à la bonne compréhension de la signalisation provisoire.</p>	Forfait	1,00	500,00 €	500,00 €
SONDAGES					
3012	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
SONDAGES					
3021	Profondeur <= 1,00m	Unité	6,00	170,00 €	1 020,00 €
3024	Profondeur > 3,00m	Unité	3,00	500,00 €	1 500,00 €
TERRASSEMENT EN TRANCHEE					
4005	Tranchée de largeur et profondeur de 1,20 à 1,50m	ml	460,00	20,00 €	9 200,00 €
4008	Plus-value de prix pour surlargeur supérieure à 1,50m à 2,50m	dm/ml	1 080,00	6,00 €	6 480,00 €
4009	Plus-values de prix pour sur profondeur supérieure à 2,50m à 4,00m	dm/ml	5 000,00	8,00 €	40 000,00 €
4010	Plus-value pour difficultés particulières d'exécution (impossibilité d'utiliser les engins mécaniques, pentes importantes, ruelles étroites ou encombrées, routes ou chemins à grande circulation, passages de roubine, ...) explicitement et précisément énoncées au Cahier des Clauses Techniques Particulières ou par un ordre de service du Maître d'œuvre :	ml	150,00	28,00 €	4 200,00 €
4011	Plus-value pour ouverture de tranchée en terrain rocheux ou en maçonnerie (bancs de plus de 20 cm d'épaisseur ou bloc de plus de 0,25 m3) exécutée à la main, à l'outil pneumatique ou hydraulique, ou à l'explosif après accord express du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, y compris toutes fournitures et sujétions :	m3	210,00	85,00 €	17 850,00 €

EPUISEMENT DES EAUX					
4017	<p>Ce prix rémunère la plus-value à appliquer pour l'évacuation ou l'épuisement des venues d'eaux souterraines dans le cas où le débit est supérieur à 20 m³/H, y compris toutes sujétions de fourniture, de courant électrique, ainsi que les frais de main d'œuvre du personnel nécessaire.</p> <p>Cette plus-value sera payée sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la hauteur d'eau au fond de fouille devra être supérieure à 0,50 m mesurée à partir des côtes de la génératrice inférieure de la conduite (côte profil en long du projet), - l'épuisement de cette eau devra nécessiter l'utilisation continue pendant toute la durée de la journée de travail d'une installation de pompage dont le débit effectif devra être supérieur à 20 m³/H (en dessous de ce débit, il n'est pas prévu de plus-value), <p>L'entrepreneur devra tenir à la disposition du maître d'œuvre tout le matériel nécessaire à l'estimation de ces débits qui seront consignés contradictoirement sur des attachements journaliers.</p> <p>Le remblaiement de la tranchée devra être effectué aussitôt après la pose des canalisations.</p> <p>Il est précisé que l'entrepreneur devra obligatoirement obtenir l'accord écrit du maître d'œuvre pour le choix du procédé de l'assèchement des fouilles, épuisement ou rabattement de nappe.</p> <p>Il s'applique à l'heure de fonctionnement du pompage, toutes sujétions comprises.</p>	L'heure	250,00	15,00 €	3 750,00 €
BLINDAGE					
4023	Profondeur de tranchée inférieure ou égale à 2,50 mètres	ml	460,00	26,00 €	11 960,00 €
REMBLAIS DES TRANCHEE					
5003	Fourniture et mise en place de grain de riz 6/10 mm	m ³	250,00	28,00 €	7 000,00 €
5004	Fourniture et mise en place de grave non traitée (0/25mm)	m ³	1 100,00	34,00 €	37 400,00 €
5014	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 250 kg de ciment 32,5R, y compris le pilonnage et toutes sujétions	m ³	10,00	140,00 €	1 400,00 €
5019	grillage avertisseur non détectable	ml	460,00	1,00 €	460,00 €
DECOUPE ET DEMOLITION DE CHAUSSEE					
6003	<p>Démolition de chaussée quelle que soit la nature de l'ouvrage</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démolition par rabotage ou toute autre technique des ouvrages de ralentissement, - Le chargement des gravats et l'évacuation en décharge agréée. 	m ²	920,00	5,00 €	4 600,00 €

REFECTION DE CHAUSSEE					
7001	Réfection provisoire de chaussée avec un enduit monocouche, y compris entretien jusqu'à la réfection définitive et toutes sujétions :	m ²	720,00	7,00 €	5 040,00 €
7005	<p>Réfection définitive de chaussée en enrobés denses à chaud à 145 kg/m² (sur la largeur de la tranchée + 20 cm de part et d'autre) :</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés en béton bitumineux à chaud 0/10 en couche de roulement des chaussées, l'épaisseur suivant le dosage préconisé.</p> <p>Il comprend entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnels, la fourniture et la mise en œuvre de tous les engins, matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux, le repli, le nettoyage et tous les aléas et sujétions compris. - le repérage et la protection des ouvrages enterrés et/ou aériens des réseaux secs et humides, - la vérification et le constat des ouvrages avec les entreprises concernées en cas de co-activité, ou avant la prise de possession du site, - le maintien et la protection des ouvrages enterrés, - la couche d'imprégnation de base, - la fourniture des matériaux, le malaxage en centrale, le transport au chantier et le répandage à la machine ou à la main de la grave émulsion sur une épaisseur variable de 5 à 10 cm finie, - le compactage au cylindre vibrant ou à pneu, ou à la dame vibrante autour des ouvrages délicats, - la réalisation des pentes transversales et longitudinales, les études, les essais et contrôles prévus au CCTP, - le raccordement avec tous les revêtements existants - Tous les aléas et sujétions en particulier de ceux résultant de la température de mise en œuvre, - l'ouverture, le nettoyage, le dégagement et l'ouverture des grilles, des tampons et des ouvrages enterrés 	m ²	200,00	20,00 €	4 000,00 €
COLLECTEURS EN PVC					
11065	Conduites en P.V.C. SN8, de diamètre extérieur 160 mm	ml	60,00	27,00 €	1 620,00 €
11072	Conduites en P.V.C. SN16, de diamètre extérieur 200 mm	ml	460,00	45,00 €	20 700,00 €
11078	Conduites en P.V.C. SN8 + SN16, de diamètre extérieur 200 mm	Unité	6,00	94,00 €	564,00 €
11126	200 x 160	Unité	6,00	100,00 €	600,00 €
REGARDS DE VISITES					
16005	diamètre intérieur 0,80 mètre	unité	7,00	1 100,00 €	7 700,00 €
16006	diamètre intérieur 1,00 mètre	unité	3,00	1 250,00 €	3 750,00 €
16010	Plus-value pour surprofondeur de regard béton de diam. 0,80 m	dm	50,00	30,00 €	1 500,00 €
16011	Plus-value pour surprofondeur de regard béton de diam. 1,00 m	dm	20,00	35,00 €	700,00 €
16073	Tampon de classe D400, articulé, pour trafic moyen	Unité	10,00	175,00 €	1 750,00 €

CONTROLES PREALABLES A LA RECEPTION					
RECOLEMENT					
19003	Canalisations principale (hors branchement)	ml	460,00	2,10 €	966,00 €
19004	Branchement particulier ou ouvrage divers	Unité	6,00	65,00 €	390,00 €
19005	Amenée à pied d'œuvre et le repli du matériel nécessaire à l'inspection télévisée de réseau d'assainissement de toute nature, en service ou non, y compris la mise en place des protections et de la signalisation du chantier	Forfait	1,00	300,00 €	300,00 €
19006	Collecteur de DN 200 à 400.	ml	460,00	2,50 €	1 150,00 €
19007	Branchement particulier	Unité	6,00	50,00 €	300,00 €
19008	Amenée à pied d'œuvre et repli du matériel nécessaire à l'hydrocurage du réseau d'assainissement de toute nature, en service ou non ; y compris fourniture et mise en place de la protection et de la signalisation aux abords du chantier et toutes sujétions	Forfait	1,00	400,00 €	400,00 €
19009	Hydrocurage de collecteur :	ml	460,00	3,00 €	1 380,00 €
19010	Hydrocurage des branchements :	Unité	6,00	45,00 €	270,00 €
19011	Amenée et repli du matériel pour essai d'étanchéité à l'eau ou à l'air de canalisations et de regards de toute nature, en service ou non	Forfait	1,00	250,00 €	250,00 €
19012	Essai d'étanchéité à l'air de canalisations de toute nature, en service ou non	ml	460,00	2,00 €	920,00 €
19013	Essai d'étanchéité à l'air de branchement de toute nature, en service ou non	Unité	6,00	60,00 €	360,00 €
19014	Pour les regards de visite DN 600 à DN 1000	Unité	10,00	85,00 €	850,00 €
BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT					
17057	Boîte de branchement de diamètre 315 mm	U	6,00	400,00 €	2 400,00 €
17068	Raccordement de la partie privée du branchement particulier, sur la partie amont de la boîte de branchement, au moyen de tuyaux et de coudes en P.V.C. de type CR8 et d'un manchon intermatériaux:	U	6,00	75,00 €	450,00 €
Montant H.T.					217 830,00

Montant T.T.C.**261 396,00**


NEOTRAVAUX SAS
 ZAC La Cigalière IV - 120 Allée du Mistral
 84250 LE THOR
 Tél. : 04 90 22 17 48 - Fax : 04 90 22 15 50
 Mail : contact@neotravaux.com
 Siret 450 134 242 00033

TVA 20 %	43 566,00 €
TVA 10%	- €



ACTE D'ENGAGEMENT D'UN MARCHÉ SUBSÉQUENT ORDINAIRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SORGUES DU COMTAT »

♦ Accord-Cadre n° 2021-05 :

« Travaux de réalisation, réhabilitation ou gros entretien réseaux secs ou humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat »

♦ Titulaire : NEOTRAVAUX SAS,
ZAC La Cigalière IV - 120 Allée du Mistral
84250 LE THOR

Téléphone : 04 90 22 17 48 - emorenas@neotravaux.com – adiaz@neotravaux.com

Marché Subséquent Ordinaire N° 35

1-PARTENAIRE DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent marché :

- est géré directement par le maitre de l'ouvrage ;
- a fait l'objet d'un contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le maitre d'œuvre suivant :
- fait l'objet d'un contrat de coordination SPS conclu avec :
- fait l'objet d'un contrat de coordination SPS dont le nom et les coordonnées du titulaire seront transmis ultérieurement

2-OBJET DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

Le présent marché ordinaire a pour objet :

Commune de SORGUES, Extension du réseau d'eaux usées, chemin des Daulands.

Budget Assainissement

Les prestations sont définies dans le document annexé.



3-PRIX – VARIATION DES PRIX – MONTANT - GARANTIES

Le présent marché subséquent :

est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 217 830.00 € HT soit 261 396.00 € TTC , la DPGF étant jointe à la présente.

Le rabais consenti par l'entreprise sur les prix du bordereau des prix de l'accord cadre est de :

Il est rappelé que les prix sont fermes, les prix appliqués étant ceux du bordereau des prix en vigueur à la date de notification.

La retenue de garantie n'est appliquée que si le présent marché est supérieur à 500 000 euros.

Paiement par virement administratif.

IBAN de l'entreprise : FR76 1009 6181 0200 0336 1310 191 – CODE BIC : CMCIFRPP

4-PIÈCE CONTRACTUELLES

Pièces particulières :

- Le présent document ;
- La DPGF ;
- OS N° 1 ;

Les pièces qui font foi entre les parties sont les pièces détenues par le pouvoir adjudicateur.



5-DÉLAIS/PLANNING

Les travaux objet du présent marché doivent commencer :

à compter de la réception d'un ordre de service de début d'exécution par le titulaire.

Les délais sont réputés comprendre la période de préparation.

Si une prolongation de travaux est nécessaire, celle-ci sera formulée sous la forme d'un Ordre de Service.

Le délai d'exécution des travaux est de Trois (3) mois à compter de son point de départ.

Fait en un seul original,

À _____ , le _____

À Monteux, le

(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

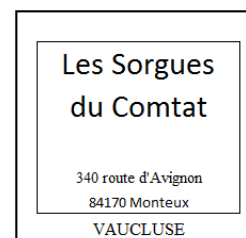
Signature du titulaire

Offre acceptée,

Le pouvoir Adjudicateur,

Christian GROS

Président de la Communauté d'Agglomération
« LES SORGUES DU COMTAT »



Le prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en application le 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »), et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi informatique et libertés »).

Vous pouvez consulter le guide édité par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés)

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/rgpd-guide_sous-traitant-cnil.pdf